

Image not found or type unknown



Casser son contrat militaire

Par **seb**, le **21/09/2009** à **19:10**

Bonjour,

Je suis actuellement militaire et sous contrat jusqu'en 2013. Après plusieurs coups de téléphone à mon bureau DRH mes questions restent sans réponse.

Je souhaiterais quitter l'armée afin de reprendre mon entreprise puis je ou pas casser mon contrat

Je vous en remercie d'avance

SEB